

BUREAU DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS

Modalités de dépôt des demandes de titres de séjour - préfecture de Nanterre

(MAJ - le 05/04/2019)

PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR	
SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET	
<p>⇒ Passeports-talents (et familles) : 1^{ère} demande avec VISA</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié qualifié / jeune entreprise innovante - salarié en mission - carte bleue européenne - chercheur - création d'entreprise - projet économique innovant - investissement économique - mandataire social - profession artistique et culturelle - renommée nationale ou internationale <p>⇒ Salarié détaché ICT et salarié détaché mobile ICT (et familles)</p>	<p><u>Etape 1</u> : prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation en cabine 9 ou 10 pour le dépôt du dossier complet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
<p>⇒ Visiteur</p> <p>⇒ Citoyen UE et Membre de famille de citoyen UE</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
<p>⇒ Etudiant Etudiant - programme de mobilité ou convention</p> <p>Stagiaire</p> <p>Jeune au pair</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
RENDEZ-VOUS SUR PLACE	

<p>⇒ Entrepreneur/profession libérale</p>	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir, le jour du rendez-vous, vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier complet, en cabine 9 ou 10, le jour du rendez-vous</p>
<p>⇒ Les autres titres de séjour, sauf ceux cités plus haut</p>	<p><u>Etape 1</u> : Venir en préfecture pour prendre un rendez-vous. Une liste des pièces à fournir vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation en salle 2 sans faire la file d'attente pour le dépôt du dossier complet</p>
TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE	
<p>⇒ Retraité ⇒ Carte de 10 ans</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers-Voie postale-167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>
CHANGEMENT DE STATUT	
TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE	
<p>⇒ Changement de statut d'étudiant vers salarié/ travailleur temporaire</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers-Voie postale-167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>
RENDEZ-VOUS SUR PLACE	
<p>⇒ Changement de statut d'étudiant vers entrepreneur/profession libérale ou d'étudiant vers salarié qualifié</p>	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier complet en cabine 9 ou 10, le jour du rendez-vous</p>

<p>⇒ Changement de statut vers passeports-talents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié qualifié / jeune entreprise innovante - salarié en mission - carte bleue européenne - chercheur - création d'entreprise - projet économique innovant - investissement économique - mandataire social - profession artistique et culturelle - renommée nationale ou internationale 	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier complet en cabine 9 ou 10 le jour du rendez-vous</p>
---	---

RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE

<p>⇒ Titres de séjour portant la mention vie privée et familiale <u>sauf conjoint de français et parent d'enfant français</u></p> <p>⇒ Retraité</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers- 167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p>Pour consulter la liste des pièces : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>
---	--

SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET

<p>⇒ Conjoint de français</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter <u>avec son conjoint</u> et la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier complet</p> <p>NB: présenter 3 justificatifs différents de vie commune sur les 3 derniers mois, soit un justificatif différent par mois (exemple : 1 facture d'edf mois1, 1 relevé de compte mois 2 et 1 facture internet mois 3)</p> <p>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier », annexée à la liste nationale</p>
<p>⇒ Parent d'enfant français</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>

	<p>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier », annexée à la liste nationale</p>
<p>⇒ Ressortissants Union Européenne et membre de famille UE (hors carte de 10 ans et hors carte de résident permanent)</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
<p>⇒ Visiteur</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
<p>⇒ Salarié/Travailleur temporaire</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier complet</p>
<p>⇒ Etudiant Etudiant - programme de mobilité ou convention Stagiaire Jeune au pair</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier complet</p>
<p>⇒ Entrepreneur/profession libérale</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>

<p>⇒ Autorisation provisoire de séjour pour étudiant en recherche d'emploi, après un master ou une licence professionnelle en vertu d'un accord international</p> <p>⇒ Carte de séjour pour étudiant en recherche d'emploi ou qui souhaite créer une entreprise</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour dépôt du dossier complet</p> <p>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier » annexée à la liste nationale</p>
---	---

<p>⇒ Passeports-talents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié qualifié / jeune entreprise innovante - salarié en mission - carte bleue européenne - chercheur - création d'entreprise - projet économique innovant - investissement économique - mandataire social - profession artistique et culturelle - renommée nationale ou internationale <p>⇒ Salarié détaché ICT et salarié détaché mobile ICT (et familles)</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p>
---	--

<p>⇒ uniquement titres de séjour de 10 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - carte de résident (CR et RLD-UE) - certificat de résidence algérien - UE et membres de famille UE - carte de résident permanent 	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier complet</p>
---	--

OPERATIONS DIVERSES

SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET

<p>⇒ Modification d'adresse ou d'état-civil quel que soit le titre de séjour</p> <p>Si votre titre de séjour expire dans les 3 mois, la demande de modification ne sera pas prise en compte</p> <p>Il convient de vous orienter vers une démarche de renouvellement du titre de séjour</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier complet</p>
---	--

<p>⇒ Remise d'un titre de séjour pour les personnes ayant reçu une convocation leur demandant de venir retirer leur titre (par voie postale, courriel ou SMS)*</p> <p>*La préfecture fait également des remises de titre de séjour sans rendez-vous du lundi au vendredi mais dans la limite de notre capacité d'accueil (en moyenne 150 places disponibles chaque jour)</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p> <p>Assurez-vous d'avoir toutes les pièces exigées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- convocation de la préfecture (SMS, courriel..) 2- passeport biométrique, en cours de validité 3- ancien titre expiré et récépissé 4 - timbres fiscaux (papier, jusqu'au 1^{er} janvier 2019, ou dématérialisé) <p>Attention ! Sans ces documents et sans les timbres fiscaux (timbres dématérialisés), vous ne pourrez pas retirer votre titre. Il vous appartiendra de prendre un nouveau rendez-vous.</p>
<p>⇒ Biométrie – prise des empreintes digitales par suite d'une convocation préalable de la préfecture</p> <p>Toute demande effectuée sans convocation préalable ne sera pas prise en compte.</p> <p>Votre dossier devra comporter l'ensemble des pièces mentionnées dans l'annexe jointe à la convocation. À défaut, aucun récépissé ne sera délivré</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier complet</p>
RENDEZ-VOUS SUR PLACE	
<p>⇒ Duplicata en cas de perte ou de vol Quel que soit le titre de séjour</p>	<p>Venir en préfecture sans rendez-vous (prendre un ticket) en se présentant au point-information</p> <p>Dépôt du dossier complet au guichet</p>

<p>Si votre titre de séjour expire dans les 3 mois, la demande de duplicata ne sera pas prise en compte Il convient de vous orienter vers une démarche de renouvellement du titre de séjour</p>	<p>Un justificatif de domicile de moins de trois mois est requis sauf impossibilité justifiée de le produire.</p>
<p>TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE</p>	
<p>⇒ Titres enfants</p> <p>- Document de circulation pour étranger mineur</p>	<p><u>Etape 1</u> : prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : https://rdv-etrangers-92.interieur.gouv.fr/eAppointmentpref92/element/jsp/specific/pref92.jsp</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation en cabine 9 ou 10 pour le dépôt du dossier complet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture)</p> <p>Par voie postale et dépôt dans la boîte à lettre du point information de la préfecture tolérés jusqu'au 30 avril 2019 inclus</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers- 167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>